84028 - Fréquentant une université située dans une autre ville, leur est-il permis de raccourcir leurs prières?

question

Nous sommes des étudiants qui ne résidons pas dans la ville qui abrite notre université. Nous est-il permis de raccourcir les prières comme le font les voyageurs puisque nous rentrons chez nous chaque semaine ou chque quinzaine?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Premièrement, quand vous trouvez dans votre ville , vous priez normalement car vous êtes chez vous.

Deuxièmement, quand la distance entre votre ville et celle qui abrite l'université est de 80 km approximativement, vous pouvez raccourcir vos prières pendant votre voyage.

Troisièmement, quand vous arrivez à l'université avec l'intention de rester sur place pendant plus de 4 jours, vous priez normalement dès votre arrivée.

Si vous avez l'intention de séjourner quatre jours ou moins ou hésitez à propos de la durée de votre séjours, vous êtes assimilés aux voyageurs. Aussi pouvez -vous ramener les deux prières de l'après-midi à deux rakaa chacune, à moins que vous ne priiez derière un imam résident, car vous devez alors faire comme lui. Toujours est-il que vous êtes tenus d'assister aux prières faites à la mosquée.Se référer à la réponse donnée à la question n°38079 .

Allah le sait mieux.